

DÉPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250402-DEL\_2025\_026-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33

Délibération :  
**N° DEL\_2025\_026**

OBJET :  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

**Séance du 2 avril 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

**Date de convocation :**

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

**Ont donné pouvoir**

Carole TAMBUZZO (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)  
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Nasira DEBBAH (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)  
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)  
Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)  
Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leur établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du Conseil municipal prise le même jour, portant affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

Vu la maquette budgétaire ci-annexée ;

Considérant que, par délibération n° DEL\_2025\_002 du 29 janvier 2025, le Conseil municipal a procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025 ;

**Contenu :**

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 29 janvier 2025, le budget primitif 2025 s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- Le budget est construit à partir de la nomenclature budgétaire et comptable M57.
- Une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP /CP) et votées en opérations d'équipement.
- Le budget s'équilibre en dépenses et en recette, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées ci –après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Chapitre 011 : 3 699 863 €	Chapitre 013 : 100 000 €
Chapitre 012 : 12 872 229 €	Chapitre 70 : 627 422 €
Chapitre 014 : 52 000 €	Chapitre 73 : 3 473 500 €
Chapitre 65 : 3 570 876 €	Chapitre 731 : 8 915 022 €
Chapitre 66 : 368 000 €	Chapitre 74 : 7 133 017 €
Chapitre 67 : 11 000 €	Chapitre 75 : 2 697 853 €
Chapitre 68 : 35 286 €	Chapitre 76 : 14 827 €
Chapitre 023 : 3 612 000 €	Chapitre 78 : 90 000 €
Chapitre 042 : 1 100 000 €	Chapitre 042 : 250 030 €
	Chapitre 002 : 2 019 583 €
<b>TOTAL : 25 321 254 €</b>	<b>TOTAL : 25 321 254 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Chapitre 20 : 229 150 €	Chapitre 13 : 1 189 600 €
Chapitre 204 : 924 910 €	Chapitre 10 : 3 390 000, 16€ dont 1068 : 2 000 000, 16 €
Chapitre 21 : 4 609 279,13 €	Chapitre 16 : 4 001 500 €
Programme 104 : 19 358 €	Chapitre 27 : 180 769 €
Programme 105 : 2 798 000 €	Chapitre 45412 : 50 000 €
Programme 108 : 332 000 €	Chapitre 024 : 408 600 €
Programme 109 : 721 000 €	Chapitre 021 : 3 612 000 €
Programme 110 : 600 000 €	Chapitre 040 : 1 100 000 €
Programme 111 : 500 000 €	Chapitre 041 : 268 500 €
Chapitre 16 : 1 167 200 €	
Chapitre 27 : 580 000 €	
Chapitre 45411 : 50 000 €	
Chapitre 040 : 250 030 €	
Chapitre 041 : 268 500 €	
Chapitre 001 : 3 314 108,98 €	
Restes à réaliser : 1 194 588,69€	Restes à réaliser : 3 357 155,64€
<b>TOTAL : 17 558 124,80 €</b>	<b>TOTAL : 17 558 124,80 €</b>

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs au personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250402-DEL\_2025\_026-DE



En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil municipal

- d'adopter le budget primitif 2025 tel que ci-dessus exposé ;
- d'autoriser le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

**Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération**

**Votant contre : 11**

**Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis VALENTE, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Damien LEFORT, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Nadia MEBARKI, Cendrine BARLET**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,  
Julien CHANELIERE**